



## Saisie de véhicule et surendettement

Par **Morgane savala**, le **23/03/2017** à **17:08**

Bonjour

Je souhaiterais savoir si quelqu'un peut me renseigner

Je pense à constituer un dossier de surendettement avant que ma situation ne s'aggrave trop

Je possède un véhicule est-ce qu'après l'acceptation du dossier on peut me saisir la voiture ?

Elle est payée à crédit mais je ne commence le crédit que le mois prochain

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **23/03/2017** à **17:16**

bonjour,

acheter une voiture alors que vous savez votre situation financière déjà compromise peut-être considéré comme de la mauvaise foi, et être un motif d'irrecevabilité de votre dossier de surendettement.

avez-vous déclaré votre situation financière exacte lors de la constitution de votre dossier de crédit, acheter un véhicule à crédit sachant que vous ne pourrez pas rembourser, ressemble à de l'escroquerie.

si votre dossier de surendettement est recevable, un de vos créanciers peut le contester et dans ce cas sera transmis au juge.

il est possible que votre véhicule ne vous appartienne pas pendant la durée du crédit et qu'il peut donc vous être repris (et non saisi) en cas de non remboursement du crédit.

salutations.

Par **Morgane savala**, le **23/03/2017** à **17:58**

Merci C'est un crédit étudiant mais la banque ne veut pas me décaler les mensualités le temps que je sois diplômée en juillet en fait

À partir de là je pourrais rembourser mais ils ne veulent rien entendre alors que je pouvais décaler de 3 ans

Malheureusement je n'ai pas pu être diplômée à temps